



ENTRETIEN PONCTUEL	CONTRAT PREMIUM	CONTRAT SIMPLE	CONTRAT PRIVILEGE
<b>à partir de :</b> <b>85 € TTC (Zone A)</b> <b>95 € TTC (Zone B)</b> <b>110 € TTC (Zone C)</b>	<b>99 € (Zone A)</b> <b>110 € (Zone B)</b> <b>TTC / an*</b>	<b>139 € (Zone A)</b> <b>149 € (Zone B)</b> <b>175 € (Zone C)</b> <b>TTC / an*</b>	<b>299 € TTC / an*</b>
<p>L'entretien ponctuel comprend :</p> <p>1 visite</p> <p>La visite comprend : le nettoyage du corps de chauffe, du brûleur et de la veilleuse; la vérification de la pompe; la vérification et le réglage des organes de régulation et de sécurité; la vérification et le réglage des débits de gaz.</p> <p><b>HORAIRES :</b> Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h</p>	<p>L'abonnement «Premium» comprend :</p> <p>1 visite obligatoire à une date annoncée par lettre au moins 5 jours à l'avance.</p> <p>1 dépannage dans l'année</p> <p>La visite obligatoire comprend : le nettoyage du corps de chauffe, du brûleur et de la veilleuse; la vérification de la pompe; la vérification et le réglage des organes de régulation et de sécurité; la vérification et le réglage des débits de gaz.</p> <p><b>HORAIRES :</b> Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h</p>	<p>L'abonnement «Simple» comprend :</p> <p>1 visite obligatoire à une date annoncée par lettre au moins 5 jours à l'avance.</p> <p>Plus dépannages illimités supplémentaires éventuelles en cas de panne, sur appel téléphonique du client.</p> <p>Les visites d'entretien suivantes demandées par l'abonné seront facturées au moment de la visite.</p> <p>La visite obligatoire comprend : le nettoyage du corps de chauffe, du brûleur et de la veilleuse; la vérification de la pompe; la vérification et le réglage des organes de régulation et de sécurité; la vérification et le réglage des débits de gaz.</p> <p><b>HORAIRES :</b> Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 12h30</p>	<p>L'abonnement «Privilège» comprend (hors 1ère intervention) :</p> <p>1 visite obligatoire à une date annoncée par lettre au moins 5 jours à l'avance.</p> <p>Plus dépannages illimités supplémentaires éventuelles en cas de panne, sur appel téléphonique du client <b>incluant toutes pièces de rechange, hors ballon et mini accu (dans un délai d'âge maximum de la chaudière de 12 ans et dans la limite d'une participation financière de la société GAZ-DOT de 500 euros TTC par an).</b></p> <p>Les visites d'entretien suivantes demandées par l'abonné seront facturées au moment de la visite.</p> <p>La visite obligatoire comprend : le nettoyage du corps de chauffe, du brûleur et de la veilleuse; la vérification de la pompe; la vérification et le réglage des organes de régulation et de sécurité; la vérification et le réglage des débits de gaz</p> <p><b>HORAIRES :</b> Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 12h30</p> <p><b>Astreinte téléphonique</b> le samedi de 13h30 à 17h</p>
<b>Ramonage GAZ</b>	<b>Ramonage BOIS</b>		
<b>50,6 € TTC*</b> (prix hors déplacement)	<b>77 € TTC*</b> (prix hors déplacement)		

\* à partir de